

le **CeM**aphore

Bulletin d'information
sur la mobilité



Au sommaire

LES SUJETS DU MOIS

- Les chemins et sentiers vicinaux
- Des zones 30 aux abords des écoles

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA

Le CeMaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Au fil des numéros, il vous propose des informations spécifiques et ponctuelles liées au réseau et à son contexte : l'actualité, les informations venant des CeM, les informations venant de la Région, les informations sur des résultats d'études (belges ou européennes), le centre de documentation (livres, articles, dossiers, etc.), les manifestations (colloques, débats, séminaires, etc.), les ressources (personnes et institutions de contact).

La parole à ... Alain GEERTS,
coordinateur de la cellule MoTEUR !
(Mobilité, Energie : Usages Rationnels)
d'Inter-Environnement Wallonie

Pour une accessibilité durable

Depuis plus de deux ans, les activités "mobilité/transport" d'Inter-Environnement Wallonie se sont beaucoup développées.

Notre action la plus visible ? La coordination de la Semaine de la Mobilité Durable. Sa troisième édition, avec plus de trois cents projets, est la preuve que la réflexion et l'action en la matière quittent la sphère des spécialistes pour concerner le monde associatif au sens large et le citoyen.

Notre action au niveau local se complète par un soutien concret aux comités soucieux d'agir efficacement pour gérer leurs problèmes de mobilité. La brochure "Mobilité Citoyenne" que vous avez reçue récemment, décrit ce travail dans le détail.

Le suivi des politiques régionales (rail, voie d'eau, aérien, infrastructures, ...) complète nos activités qui, en résumé, consistent à assurer la représentation du tissu associatif wallon dans ces matières.

Un lieu de rencontres et de débats ? Le CTE (Comité wallon Transport et Environnement), coordonné par IEW, se réunit trimestriellement pour prendre le pouls de la mobilité wallonne et y apporter sa contribution.

Un souhait ? Améliorer les synergies avec les autres acteurs: réseau des CeM, Union Wallonne des Entreprises (UWE), syndicats, ...

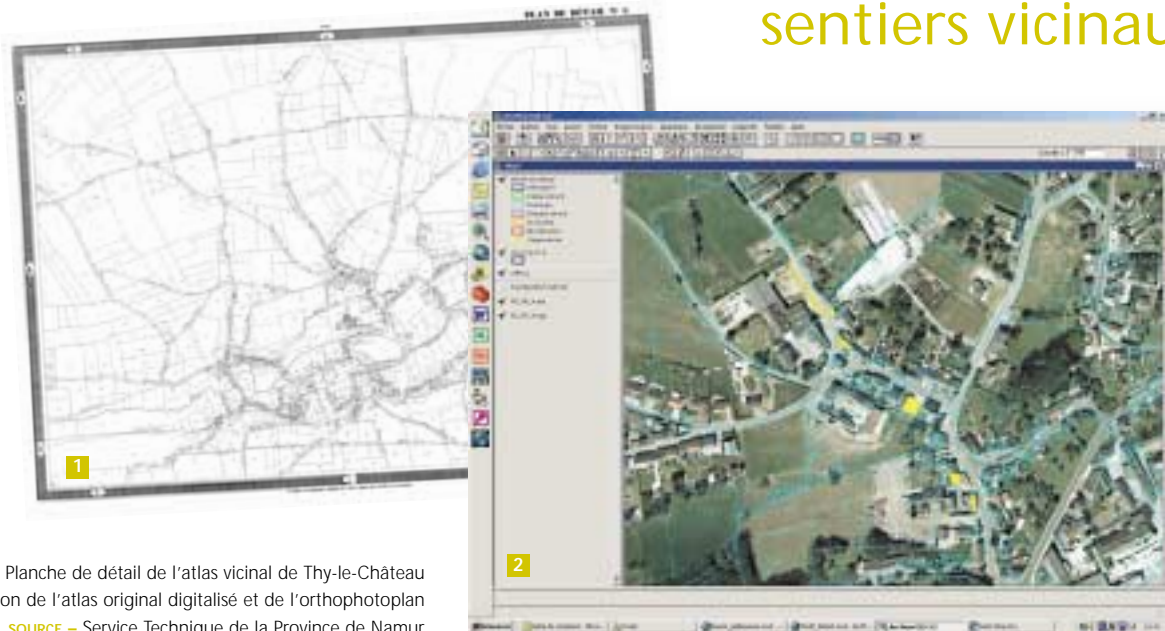
Une idée fixe ? Que la notion d'accessibilité durable remplace progressivement celle de mobilité, trop floue et imprécise. Bouger n'est pas un but en soi. Ce n'est jamais qu'un moyen d'accéder à des activités. Et, améliorer l'accessibilité de tous, voilà un beau défi !

Alain GEERTS, IEW
Tél. : 081 25 52 56
E-mail : a.geerts@iewonline.be

*Le réseau des CeM
et le Centre de Documentation
vous souhaitent une très heureuse année 2003.*



Les chemins et sentiers vicinaux



VUE 1 – Planche de détail de l'atlas vicinal de Thy-le-Château
VUE 2 – Superposition de l'atlas original digitalisé et de l'orthophotoplan
SOURCE – Service Technique de la Province de Namur

En 1841, le législateur charge les provinces belges d'organiser un levé des voiries. Ce sera l'**atlas des voiries vicinales** qui se base sur le plan primitif du cadastre. Ce levé est peu précis. Après avoir été soumis à enquête publique, l'atlas est rendu légal et les voiries qui y sont portées deviennent alors imprescriptibles et inaliénables.

Chaque commune détient son propre atlas et le greffier provincial en garde une copie. Toute modification doit être approuvée par la **Députation permanente du Conseil provincial**. Ces modifications sont jointes à l'atlas. Elles ne sont toutefois pas portées sur le document original, mais accumulées dans des tiroirs, un tiroir par ancienne commune.

Au fil des ans, de nombreuses **modifications** sur le terrain échappent au report sur le document d'origine : ainsi, l'usurpation de riverains, les actes d'agriculteurs dont la charrue fait disparaître des chemins, la nature qui reprend ses droits sur des sentiers abandonnés du public, ou des modifications ne sont simplement pas soumises à la Députation.

Parfois inexact, imprécis selon les normes actuelles, incomplet dans ses modifications non intégrées, l'atlas est peu commode d'emploi. Aussi essaie-t-on aujourd'hui de rénover ce document, avec l'aide de la **cartographie numérique**. Bien sûr, l'atlas ainsi revu ne sera légal qu'après une nouvelle enquête publique. Le coût de l'opération est loin d'être négligeable, et pour obtenir un document utile, encore faut-il un accord préalable sur son contenu, sa forme et les méthodes de réalisation.

Aujourd'hui, un tel accord existe entre la Région wallonne et les services provinciaux afin de réaliser les planches en superposant l'atlas initial numérisé et les orthophotoplans.

Ce travail est malaisé, car la plupart des lignes de l'atlas doivent être déplacées ou déformées. L'actualisation de ce document sera longue et, une fois complètement rénové, il faudra légiférer pour assurer les mises à jour !

Pourquoi se doter d'un outil cartographique de plus ? C'est que, contrairement aux autres cartes, **l'atlas est un titre de propriété du domaine public** ! Ses indications permettent de récupérer un sentier effacé par un riverain peu scrupuleux, ou de restaurer un chemin depuis longtemps oublié.

Aujourd'hui, la mobilité est devenue multimodale, et chacun perçoit **l'intérêt croissant accordé à la mobilité douce**, aux déplacements à pied et à vélo. Les tracés des circuits pédestres et cyclistes sont de préférence isolés de la circulation motorisée, comme le RAVeL en Wallonie et les circuits L.F.⁽¹⁾ en Flandre, établis sur des chemins de halage et des lignes ferroviaires désaffectées. Il est possible d'étoffer ces réseaux en y greffant les chemins et sentiers vicinaux qui ne sont pas devenus des routes carrossables. C'est là que la rénovation de l'atlas présente **un intérêt majeur** : de multiples itinéraires possibles, tombés dans l'oubli, ont déjà une existence légale, et il est tout à fait possible de les réactiver. Alors, pourquoi s'en priver ?

Jean-Louis Jon
Service technique de la Province de Namur (STP)
Tél. : 081 56 30 00
E-mail : jean-louis.jon@province.namur.be

⁽¹⁾ Lange afstands Fietsroutes

Des zones 30 aux abords des écoles

La vitesse inadaptée des véhicules motorisés a une incidence à la fois sur le nombre d'accidents et sur leur gravité. Les statistiques démontrent par ailleurs qu'une part non négligeable de ces accidents survient lors du **trajet entre le domicile et l'école**, et implique des enfants. **L'aménagement des abords d'écoles** et des chemins qui y mènent est donc une **priorité** en matière de sécurité routière.

Pour garantir cette sécurité, diverses initiatives ont été prises tant en Wallonie, qu'en Flandre et à Bruxelles : aménagements de sécurité aux abords des écoles sur les voiries communales et régionales, meilleure visibilité des bâtiments scolaires, protection des traversées par des surveillants habilités, réorganisation des déplacements scolaires (ramassage scolaire à vélo, covoiturage,...), etc.

Depuis le 31 mai 2002⁽²⁾, une mesure visant à créer des **"zones 30 abords d'écoles"**, soit à titre permanent, soit de manière ponctuelle, a été prise par la Ministre fédérale de la Mobilité et des Transports, Madame Isabelle Durant. La nouvelle réglementation crée la notion "d'abords d'école" et limite les contraintes imposées pour la réalisation d'une "zone 30". Les gestionnaires de voiries disposent ainsi d'un outil supplémentaire pour leur permettre d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre des États généraux de la Sécurité routière, à savoir, la réduction du nombre de morts sur les routes de 33 % d'ici 2006 et de 50 % d'ici 2010.

En Région wallonne, **le Gouvernement a mobilisé des moyens financiers** pour sécuriser les abords des écoles, et a confié à la Commission wallonne de Sécurité routière (MET, MRW, SRWT, IBSR,...) la mission d'élaborer les directives de base pour la conception de ces mesures. C'est sur cette base que les administrations concernées devront remettre leur plan pluriannuel d'interventions.

D'ici 2004, cinq millions d'euros sont ainsi prévus **pour l'aménagement de deux cents abords d'écoles** en Wallonie.

En matière de subsidiation, deux cas peuvent se présenter selon que l'école concernée se situe le long d'une voirie régionale ou d'une voirie communale.

Pour tout projet jouxtant une **voirie régionale**, les travaux d'aménagement sont pris en charge par le MET à 100 %. Les demandes sont à envoyer à la Direction territoriale du MET concernée ou directement au Cabinet du Ministre compétent en la matière, en l'occurrence au Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics qui décidera de l'opportunité des interventions et des priorités en fonction de critères objectifs et des délais.

Pour les projets qui bordent une **voirie communale**, c'est à la Division des Infrastructures routières subsidiées de la Direction générale des Pouvoirs locaux (DGPL) qu'il convient de transmettre le dossier, en concertation avec l'administration communale locale. Les dossiers peuvent également être transmis directement au Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique. Les travaux ayant pour objectif la sécurité et la convivialité sont subsidiés au maximum à 75 %.

Parallèlement à l'aménagement d'infrastructures, les communes et les établissements scolaires peuvent mettre en œuvre un **"Plan de déplacements scolaires"** qui vise à réorganiser les trajets entre le domicile et l'école. L'objectif est d'**encourager une mobilité durable** notamment en **sensibilisant** enseignants, parents et élèves à **l'utilisation d'autres modes de transports que la voiture** (transports en commun, vélo, marche).

Un **"Guide pour la réalisation d'un plan de déplacements scolaires"** sera édité par la Région wallonne au début de l'année 2003.

Davantage d'informations peuvent être obtenues en consultant la brochure de l'IBSR, éditée à l'attention des gestionnaires de voiries : "30 km/h aux abords des écoles. Pour une meilleure sécurité routière aux abords des écoles et sur les chemins qui y mènent", parue en juin 2002.



VUE – Les "zones 30" sont signalées par des panneaux rectangulaires qui marquent l'entrée (F4a) ou la sortie (F4b) de la zone, surmontés du triangle "école" représentant 2 enfants (A23).

Pour commander cette brochure : contacter l'IBSR
Tél. : 02 244 151, E-mail : info@ibsr.be

Pour obtenir des informations au sujet des projets sur les voiries régionales : contacter Yves Fobelets, Tél. : 081 77 27 15, E-mail : yfobelets@met.wallonie.be
ou Jean-Pierre Trufin, Tél. : 081 77 27 32, E-mail : jptrufin@met.wallonie.be

⁽²⁾ Moniteur belge du 31 mai 2002 : Arrêté royal du 14 mai 2002 modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière – article 1^{er}. Cfr. le site Internet du Moniteur belge : <http://moniteur.be>.



DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Conseils de lecture et de visite

Site de l'Etat de Washington (Etats-Unis) – partie

Transports : <http://www.metrokc.gov/tran.htm>

Très complet, ce site propose une foule de renseignements sur des expériences menées dans l'Etat de Washington : bandes de circulation réservées au covoiturage sur les autoroutes, programmes scolaires dans lesquels est abordée la problématique des transports et de l'environnement, porte-vélos sur les bus, ... Autant d'idées dont on pourrait peut-être s'inspirer ?

Carrefours urbains : guide, Certu, janvier 1999

Dans ce guide, les concepteurs trouveront une méthode de travail leur permettant de bâtir un projet d'aménagement et de choisir un type de carrefour (giratoires, carrefours à feux, carrefours plateaux, ...) en fonction de critères de circulation, de sécurité et de vie urbaine. Des recommandations techniques répondant aux besoins des différents usagers (cyclistes, piétons, automobilistes, transports en commun) sont également proposées. Un ouvrage de référence à consulter dans votre centre de documentation ...

Delphine Rossomme – Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tel : 081 77 31 25
E-mail : centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
Site : <http://documentation.mobilite.wallonie.be>

BILLET D'HUMOUR

VUE – Le vélo, c'est le pied !



Visitez l'agenda du site internet du réseau des CeM pour découvrir d'autres activités : <http://cem.mobilite.wallonie.be>

Le réseau des CeM a mis au point une procédure de participation aux frais d'inscription pour les CeM communaux qui souhaitent assister à des séminaires, à des colloques ou à des formations. Pour plus de renseignements, contacter la gestionnaire du réseau.



**mobilité
en wallonie**
direction générale
des transports

L'AGENDA

Du réseau

- Le 18 juin 2003, Rencontre annuelle des CeM et remise des certificats aux nouveaux CeM. Notez cette date dans votre agenda !

L'AGENDA

Hors réseau

- Du 22 au 23 janvier 2003, Congrès international francophone ATEC, "Information et mobilité : projets, équipements et services", Paris (France). Les activités du réseau des CeM et du CDDM y seront présentées.
Infos : –
Tél. : 00 33 (0)1 45 24 09 09
Fax : 00 33 (0)1 45 24 09 94
- Du 24 au 26 février 2003, "Les premières journées du Nomadeur – La mobilité urbaine demain : situation, médias et services", organisées par la RATP, Paris (France). Les activités du réseau des CeM et du CDDM y seront présentées.
Infos : <http://www.key3studios.com/ratp/lenomadeur/>
- Du 21 au 23 mai 2003, ECOMM 2003, 7^{ème} conférence européenne sur la gestion de la mobilité, Karlstad (Suède).
Infos : Jos Zuallaert et Evelyne Sauvage, Langzaam Verkeer
Tél. : 016 23 94 65
E-mail : ecommm@langzaamverkeer.be
Site : <http://www.epomm.org>
- Du 19 au 20 juin 2003, 1^{er} Colloque international "Environnement et Transport", Institut de Recherches sur les Transports et leur Sécurité (INRETS), Avignon (France)
Infos : INRETS
Tél. : 00 33 4 72 14 23 00
Fax : 00 33 4 72 37 68 37
E-mail : mereaud@inrets.fr
Site : <http://www.inrets.fr/services/manif/participations.html>
- Du 23 au 26 septembre 2003, congrès "Velo-City 2003", Paris (France).
Infos : Isabelle Lesens
E-mail : velocity2003@mairie-paris.fr
Site : <http://www.velo-city2003.com>

Votre commune ou votre institution organise un colloque, une rencontre, une activité en lien avec la mobilité, transmettez-nous les modalités pratiques et nous les glisserons dans cet agenda.

N'hésitez pas à nous transmettre des photos ou des anecdotes humoristiques sur la mobilité, nous nous ferons un plaisir de les faire paraître dans un des prochains numéros du Cemaphore.

Si vous n'êtes pas CeM et que vous souhaitez recevoir le Cemaphore, veuillez transmettre vos coordonnées par fax ou par e-mail à Véronique André, gestionnaire du réseau D.311 – Direction des Etudes et de la Programmation Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur
Tél. : 081 77 31 26, Fax : 081 77 38 22
E-mail : reseau-cem@met.wallonie.be
Site : <http://cem.mobilite.wallonie.be>